

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 AVRIL 2022 A 19H00
- - - COMPTE RENDU - - -

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM s'est réuni dans la salle Anicet Choquet, sous la présidence de Monsieur Bertrand PETIT, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis soit par voie dématérialisée soit par écrit aux conseillers municipaux le 30 Mars 2022 en fonction de leur demande. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 Mars 2022.

Etaient présents : M. Bertrand PETIT, M. Patrick TILLIER, Mme Christelle GODART, M. Franck FOULON, Mme Virginie BRIOT, M. Bernard HAU, Mme Marie-Agnès LAMOTTE, M. Frédéric GAUTRIN (à partir de 19h06), Mme Sylviane LEFEBVRE, M. Jean-Paul HOLLANDER, M. Didier SANTRAIN, M. Joël LANNOY, M. Hervé FERARE, Mme Inès LHERBIER, Mme Sophie MILON, Mme Sylvie BELPALME, Mme Valérie LAGACHE, M. Vincent CAILLIAU, Mme Isabelle BAZIN, Mme Isabelle COGNON, M. Arnaud CHILOUP (à partir de 19h28 – D2022-04-25), M. Mathieu DESFACHELLES, M. Nicolas GUILBERT (à partir de 19h06), M. Loïc SOULIEZ, Mme Marie MERIAUX, Mme Nicole DECOOL, M. Alexandre SANNIER, M. Antoine LECOCQ

Excusés : M. Frédéric GAUTRIN (jusqu'à 19h05), Mme Annick VANACKER, Mme Edwige LAGAIZE, M. Arnaud CHILOUP (jusqu'à 19h27 – D2022-04-24), Mme Déborah GREBAUT, M. Joël PRUNIER, M. David LALIAUX qui donnent pouvoir respectivement à Mme Virginie BRIOT, M. Patrick TILLIER, Mme Sylviane LEFEBVRE, M. le Maire, M. Franck FOULON, M. Alexandre SANNIER et M. Mathieu DESFACHELLES

Absent : Nicolas GUILBERT (jusqu'à 19h05)

Secrétaire de séance : Mme Inès LHERBIER

La séance est ouverte à 19h00.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

Il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

Il est soumis à l'approbation du Conseil le procès-verbal de la séance du 22 Mars 2022. Le procès-verbal est déclaré adopté à l'unanimité.



URBANISME / AFFAIRES FONCIERES

D2022-04-18 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA CONCLUSION D'UNE CONCESSION DE STATIONNEMENT (STATIONNEMENT EN DOMAINE PUBLIC COMMUNAL)

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Martin-lez-Tatinghem et Habitat Hauts-de-France relative à la conclusion d'une concession de stationnement en domaine public communal.

**A la majorité
1 abstention – 2 votes contre**

D2022-04-19 : AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE RELATIF A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS, EN LIEN AVEC LA DEMATERIALISATION DU PROCESSUS D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS

Le Conseil Municipal approuve la signature de l'avenant à la Convention de service entre la CAPSO et la Commune.

A l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

D2022-04-20 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal valide la suppression d'un poste d'attaché principal à temps plein, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps plein, un poste d'adjoint administratif à temps non complet (28h), un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (26h), un poste d'adjoint technique à temps non complet (32h), un poste d'adjoint technique à temps non complet (30h), un poste d'adjoint technique à temps non complet (28h), un poste d'adjoint technique à temps non complet (26h), un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet (25h30), un poste d'ATSEM principal

de 2^{ème} classe à temps non complet (30h), un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (22h) ainsi que la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet (25h).

A l'unanimité

D2022-04-21 : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – SUSPENSION EN CAS DE CONGE LONGUE MALADIE, CONGE LONGUE DUREE OU GRAVE MALADIE

Le Conseil Municipal abroge les points des délibérations qui maintiennent le RIFSEEP des agents en Congé Longue Durée, Congé Longue Maladie et Grave Maladie, et suspend le versement du RIFSEEP lorsque les agents sont en Congé Longue Durée, Congé Longue Maladie et Grave Maladie.

**A la majorité
2 abstentions – 2 votes contre**

D2022-04-22 : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – VOLET PREVOYANCE

Le Conseil Municipal fixe le montant unitaire de la participation de la Collectivité par agent et par mois relative au volet prévoyance à compter du 1^{er} Mai 2022 à 12€ brut et à 15€ brut à compter du 1^{er} Mai 2023, autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

A l'unanimité

MONDE ECONOMIQUE

D2022-04-23 : INSTAURATION D'UNE CHARTE D'ACCUEIL DES CIRQUES ET SPECTACLES ITINERANTS

Le Conseil Municipal valide le projet de Charte d'accueil des cirques et spectacles itinérants sur la Commune et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à sa mise en œuvre.

A l'unanimité

ENVIRONNEMENT

D2022-04-24 : ADHESION AU SERVICE COMMUN « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE »

Le Conseil Municipal valide l'adhésion de la Commune au service commun « maîtrise énergétique », mis en place et géré par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, à compter du 1^{er} Juin 2022, approuve la convention de mise à disposition de services entre la CAPSO et la Commune ainsi que les conditions financières, autorise le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention de mise à disposition de service entre la CAPSO et la commune.

A l'unanimité

D2022-04-25 : ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Conseil Municipal prend acte et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune et autorise Monsieur le Maire, représentant la Commune, à signer la convention avec le SmageAa.

A l'unanimité

CIMETIERES

D2022-04-26 : DENOMINATION DES CIMETIERES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal nomme les cimetières ainsi : Cimetière Saint-Martin, rue de Calais - Cimetière du Moulin, rue de Boulogne - Cimetière Saint-Jacques, route de Boulogne - Cimetière du Milou, rue du Milou, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

A l'unanimité

FINANCES

D2022-04-27 : CONTROLE DES BOUCHES ET POTEAUX INCENDIES – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendies et aires d'aspiration, approuve la Convention constitutive du groupement désignant la Ville de Saint-Omer coordonnatrice et le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (accord-cadre mono-attributaire), autorise la Ville de Saint-Omer à refacturer les frais liés au lancement de la procédure auprès des communes adhérentes, autorise M. le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment la convention et l'acte d'engagement relatif au marché public de prestation, prévoit et inscrit les dépenses au budget communal concernant les prestations propres aux besoins de la Commune de Saint-Martin-Lez-Tatinghem.

A l'unanimité

D2022-04-28 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PRODUITS D'ENTRETIEN – ADHESION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la Commune au groupement de commandes portant sur l'achat et la livraison de produits d'entretien, approuve la convention constitutive du groupement désignant la CAPSO coordonnatrice, ainsi que la CAO de la CAPSO comme CAO du groupement et autorise M. le Maire à signer ladite convention et le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

A l'unanimité

D2022-04-29 : CONTRIBUTION DIRECTE – VOTE DES TAUX 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote des taux sur la proposition suivante : Taxe foncière S/bâti 43,71%
Taxe foncière S/non bâti 49,80%.

A l'unanimité

D2022-04-30 : BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 (Budget Général), lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	5 733 633.00 €	5 733 633.00 €
Section d'investissement	2 633 994.00 €	2 633 994.00 €
TOTAL	8 367 627.00 €	8 367 627.00 €

A l'unanimité
5 abstentions

D2022-04-31 : BUDGET ANNEXE : VENTE DE CAVEAUX – BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative », le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2022 (Budget Annexe), lequel s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	59 563.00 €	59 563.00 €
Section d'investissement	Néant	Néant
TOTAL	59 563.00 €	59 563.00 €

A l'unanimité

D2022-04-32 : SUBVENTION ANNUELLE AU CCAS

Sur avis favorable de la Commission « Finances, Action Economique, Développement Numérique, Démocratie Participative » et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal attribue une subvention de fonctionnement au CCAS, au titre du budget 2022 de 110 000 €.

A l'unanimité

D2022-04-33 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : AIDE A L'UKRAINE

Le Conseil Municipal décidé d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € en faveur des victimes du conflit Ukrainien, de verser cette subvention à l'association Humanitaire « GSCF – Sapeurs-Pompiers Humanitaires » et dit que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne 6574 budget de l'exercice 2022.

**A la majorité
1 vote contre**

D2022-04-34 : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX EQUIPEMENTS NUMERIQUES DE VIDEO-PROTECTION : DEMANDE D'OCTROI DE LA SUBVENTION DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE

Le Conseil Municipal approuve le projet de vidéoprotection, sollicite une subvention de 9 000 € (30% dans la limite de 30 000 € de dépenses) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

**A la majorité
1 abstention – 4 votes contre**

D2022-04-35 : PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Président informe le conseil des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25
--